

GESTION DES SINISTRES MULTIRISQUES HABITATION

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA090	3 jours - 21 h	Bases	Présentiel ou à distance	2316,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 26/06/2024 au 28/06/2024
- Du 23/10/2024 au 25/10/2024

OBJECTIFS

- S'initier à la méthodologie de règlement des sinistres multirisque habitation
- Appréhender le contenu d'un dossier sinistre et les étapes du règlement

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les conditions d'application des garanties sont étudiées, des exercices sont effectués pour déterminer et évaluer les dommages selon les justificatifs fournis. Les stagiaires s'entraînent à une méthodologie de gestion pour chaque garantie et se familiarisent à l'exercice des recours conventionnels et droit commun.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Vérifier la validité du contrat et des garanties

1. Vérifier la validité du contrat
2. Vérifier la prise en charge du contrat dans le cadre des garanties : analyse des garanties et des exclusions

B. Évaluer les dommages et déterminer l'indemnité

1. Identifier les biens et les frais couverts par le contrat
2. Procéder à l'évaluation des dommages et à la détermination de l'indemnité

C. Vérifier les conditions de paiement de l'indemnité

1. Déterminer les obligations de l'assuré à la suite du sinistre et appliquer les sanctions en cas de non-respect
2. Vérifier la situation des primes échues : la compensation
3. Procéder au paiement de l'indemnité et à l'exercice des recours dans le respect des conventions interprofessionnelles
4. Procéder à la clôture du dossier

D. Détecter la fraude à l'assurance

1. Rechercher les signaux d'alerte
2. Repérer les principales motivations
3. Évaluer l'importance de la lutte contre la fraude

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation habitation débutants

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA034 - Parcours DL034

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

2316,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 17:02